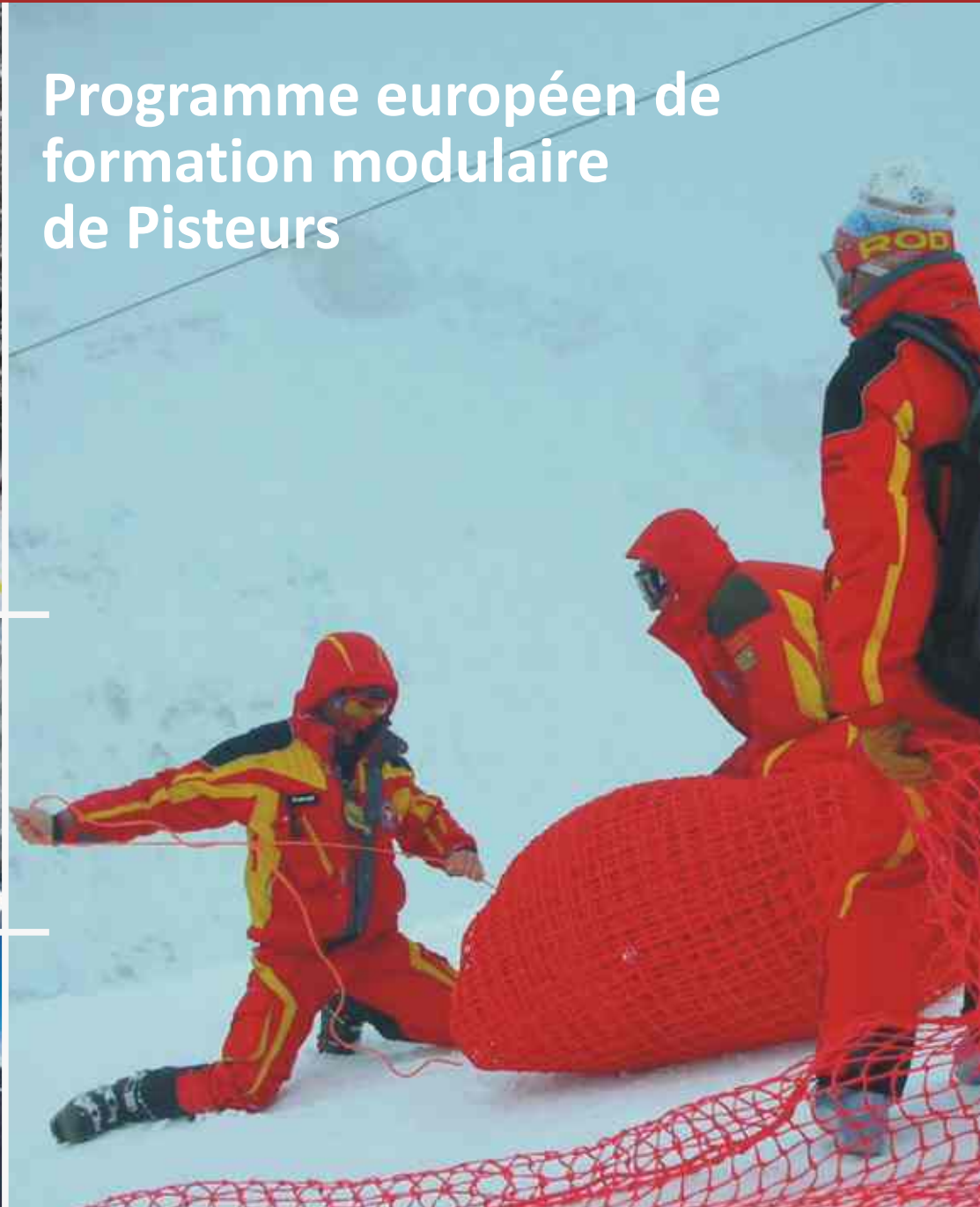




DG Éducation et culture

Leonardo da Vinci

pisteur  
No LLP-LdV/Tol/2008/RO/026



# Programme européen de formation modulaire de Pisteurs

Document no. 4\_EU\_fr

# PROGRAMME EUROPEEN DE FORMATION MODULAIRE DE PISTEURS

Novembre 2010



# SOMMAIRE

1	LE PROJET PISTEUR .....	3
2	MÉTHODOLOGIE DU PROJET.....	6
3	LES PRODUCTIONS DU PROJET.....	8
4	FINALITE DU DISPOSITIF MODULAIRE DE FORMATION PISTEURS .....	11
4.1	Finalités de la mise en relation entre le dispositif de formation modulaire Pisteurs et le CEC	11
4.2	Le cadre européen des certifications professionnelles.....	11
4.3.	Les crédits associés au CEC (ecvet) .....	13
5	METHODOLOGIE UTILISEE .....	15
5.1	Mode opératoire .....	15
5.2	Rôle des différents partenaires .....	15
5.3	Composition du groupe de travail .....	16
5.4	Calendrier de travail.....	17
6	FICHES DESCRIPTIVES DES MODULES DE FORMATION DES PISTEURS.....	18
6.1	Module 1 : Connaissances du milieu montagnard.....	19
6.3	Module 3- Environnement professionnel .....	24
6.4	Module 4- Sécurité au travail.....	26
6.5	Module 5 – Sécurisation des pistes .....	29
6.8	Module 8 – Spécialisation – Nivoculture.....	36
6.9	Module 9 – Spécialisation – Nivoculture.....	38
7	L’ATTRIBUTION DES ECVET .....	41
8	CONCLUSION .....	43
9	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	44
10	GLOSSAIRE .....	46

# 1

## LE PROJET PISTEUR

Le développement des stations de ski est un enjeu pour le développement économique des régions montagneuses de la Roumanie et de la Bulgarie. Les stations existantes n'ont pas atteint le niveau de qualité de service qui est proposé dans les grandes stations européennes et en particulier françaises. La France a acquis une grande notoriété dans ce domaine, elle comprend la plupart des grandes stations de ski internationales.

Les activités qui au regard de la pratique du ski, peuvent être considérées comme des activités clés, portent sur, la préparation, l'entretien des pistes, la sécurité préventive et le secours sur le domaine skiable. Ces activités constituent la préoccupation majeure des stations de ski. Les personnels qui travaillent à remplir ces objectifs ont des missions très diverses : aménagement, préparation et entretien des pistes, fabrication de la neige, accueil, prévention, balisage, signalisation, information, gestion, pose de dispositif de protection, déclenchement des avalanches, secours. Si la fonction secours est organisée dans ces deux pays, celle de l'entretien et de la sécurisation du domaine skiable n'est pas structurée. Ces deux fonctions sont dissociées en Roumanie et Bulgarie, elles sont regroupées en France. Ces deux fonctions font l'objet d'une certification française, le brevet de pisteur/secouriste.

Le projet consiste à transférer la certification française dans les deux pays bénéficiaires, en l'adaptant aux contextes spécifiques de ces deux pays.

### Les résultats du projet sont les suivants:

- R1.** Un état des lieux (organisation des services des pistes, fonctions des pisteurs, formations existantes dans les 3 pays partenaires).
- R2.** Une étude des conditions de transférabilité du brevet français aux 2 pays partenaires.
- R3.** Pour chacune des deux fonctions, l'entretien et le secours, un référentiel des activités professionnelles.
- R4a.** Un programme de formation des pisteurs/secouristes, modulaire, progressif et intégré, un corpus de ressources pédagogiques par transfert du dispositif français.

**R4b.** Mise en conformité avec le cadre européen des certifications professionnelles. Etude des possibilités d'intégration de nouveau dispositif de formation dans les réglementations nationales en Bulgarie et Roumanie.

**R5.** Un programme de formation de formateurs de pisteurs/secouristes conçu et mis en œuvre pour un groupe test de 18 maîtres pisteurs (9 dans chaque pays).

**R6.** Un site web, une plaquette de présentation, un CD Rom de présentation des productions du projet.

Le projet vise comme objectif général la professionnalisation des pisteurs dans les deux pays, Roumanie et Bulgarie de façon à contribuer à l'élévation du niveau de qualité de services proposées dans leurs stations de ski. A une échéance plus lointaine, il s'agit aussi de favoriser la mobilité de ces professionnels au sein des stations de ski européennes, mobilité qui accompagnera l'internationalisation de la clientèle.

Le projet consiste à transférer, en l'adaptant, le brevet français qui a fait ses preuves. Ce dispositif s'est progressivement construit depuis les années 70. Il a été rénové dans les années 90.

**Le choix qui a été fait de transférer les brevets français dans le cadre de ce projet répond à une double motivation :**

- D'une part, les deux pays partenaires, la Roumanie et la Bulgarie sont en demande de transfert d'ingénierie pour la mise à niveau de leur propre système de formation encore fortement marqué par le modèle collectiviste.
- D'autre part, les deux associations professionnelles françaises, la Société des remontées mécaniques de France (SNTF) et l'Association des Directeurs des Services des Pistes (ADSP) sont en recherche pour la réactualisation des certifications qu'elles ont construites progressivement depuis une trentaine d'années.

En effet, ces deux associations, créées en 1980 se sont beaucoup impliquées dans la prise en charges des problèmes liés à la fonction puisqu'elles ont pour mission principale de suivre la formation des pisteurs secouristes et d'organiser les stages de recyclages. La présence de ces deux associations au sein du consortium montre l'intérêt qu'elles portent au projet.

On assiste à une évolution des pratiques de glisse, des types de clientèles, des contextes économiques de stations, des techniques et matériels de secours. A la partie connaissances techniques de base qui prévalait lors de la création du brevet, se rajoutent aujourd'hui une dimension communication commerciale, la prévention des risques environnementaux,. La

complexité croissante de ce métier impose aussi que soit portée attention à la formation pédagogique des formateurs de pisteurs (les maîtres pisteurs en France).

Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains et bulgare le produit de l'expérience française, le brevet de pisteur secouriste. Les partenaires roumain et bulgare, pourront s'approprier tout ou partie de ce brevet et de ses composantes, et ce en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes des stations de ces deux pays.

**A l'occasion de ce projet de transfert, il sera aussi question :**

- de réflexion sur les avantages et les inconvénients de la dissociation des fonctions entretien d'une part et secours d'autre part puisque le débat est ouvert dans les 3 pays
- d'adaptation du dispositif français (contenu de formation et qualifications professionnelles) aux contextes roumain et bulgare
- mais aussi de faire partager entre partenaires européens une même culture pédagogique centrée sur une même approche, « l'Approche Par Compétences » (APC).

L'autre caractéristique importante de cette culture pédagogique européenne porte sur le cadre européen de certification. La mondialisation des échanges évoquée ci-dessus concerne les hommes et leur qualification. Tant que la mobilité des hommes était insignifiante, la transparence des qualifications n'était pas nécessaire. La situation présente est tout autre. Chaque pays a besoin d'attirer à lui les meilleurs talents. Pour cela, il est nécessaire de construire un espace européen des certifications professionnelles. Cette dimension européenne des certifications professionnelles n'est pas encore considérée comme évidente par les différents acteurs des systèmes de formation professionnelle. Le projet Léonardo est un instrument privilégié pour construire cette « culture européenne ».

Lors de l'adaptation de ce brevet aux contextes roumain et bulgare, il sera créé un référentiel d'activités professionnelles, un référentiel de formation pour chacun des grands domaines d'activités (entretien, balisage, communication, sécurisation, secours etc.). De ces référentiels d'activités professionnelles seront dérivés les savoirs constitutifs des compétences mises en oeuvre dans ces activités.

Le dispositif de formation qui en résultera sera mis en conformité avec le Cadre Européen des Certifications Professionnelles (positionnement sur l'un des 8 niveaux, attribution des EVCT, ).

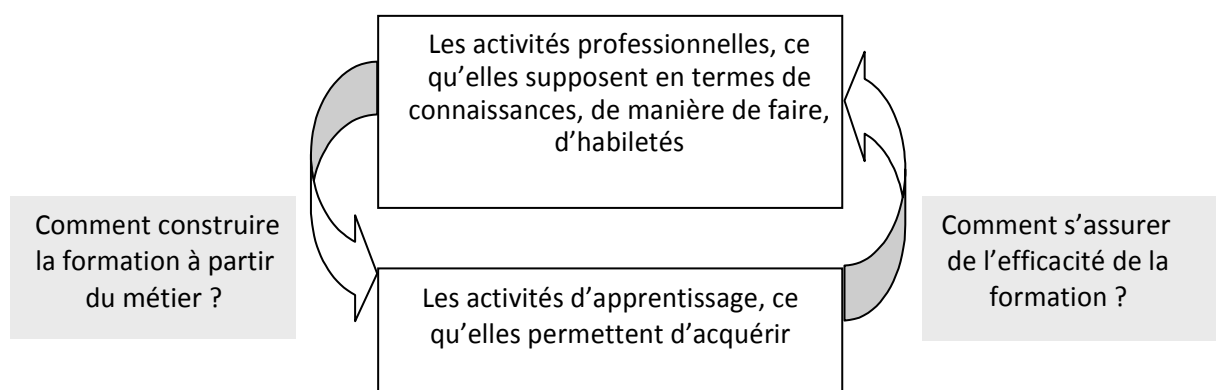
# 2

## MÉTHODOLOGIE DU PROJET

### L'APPROCHE PAR COMPETENCES, FIL DIRECTEUR DU PROJET

Les formateurs ont progressivement développé une approche pour « penser la formation comme un levier de la performance économique », il s'agit de l'Approche Par Compétences.

L'APC est une approche, une manière de voir, un fil conducteur qui donne du sens aux pratiques de formation. Ce fil conducteur consiste à mettre en articulation les activités professionnelles actuelles et en devenir d'un emploi donné, et la formation des titulaires de cet emploi, de telle sorte que les acquis de la formation se transforment en effets sur le poste de travail.



Ce fil conducteur qu'est l'APC a donné naissance à un nouveau domaine de compétences des formateurs, celui de **l'ingénierie de formation**.

La définition de l'ingénierie de formation que nous avons retenue dans le projet est la suivante : « Ensemble des méthodes des ingénieurs appliquées à la formation ». La cible de l'analyse est une organisation, un service. L'ingénierie de formation est donc un ensemble de méthodes, outils, démarches qui visent à

- Analyser la problématique ressources humaines d'une organisation de travail
- A traduire cette problématique en besoins de formation
- A définir les conditions dans lesquelles cette formation est susceptible de répondre aux besoins
- A évaluer si l'action a produit ses effets sur la problématique

- A éventuellement apporter des correctifs. »
- Dans le cadre du transfert, il a été fait appel aux méthodologies d'ingénierie de formation en application de l'Approche Par Compétences. L'ensemble des productions qui ont fait l'objet de choix méthodologiques sont les suivantes :
- Méthodologie de construction des états des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable dans les 3 pays
- Méthodologie de construction du Référentiel des activités professionnelles
- Méthodologie de positionnement du dispositif de formation modulaire des Pisteurs dans le cadre européen des certifications Professionnelles
- de réflexion sur les avantages et les inconvénients de la dissociation des fonction entretien d'une part et secours d'autre part puisque le débat est ouvert dans les 3 pays
- d'adaptation du dispositif français (contenus de formation et qualifications professionnelles) aux contextes roumain et bulgare
- mais aussi de faire partager entre partenaires européens une même culture pédagogique centrée sur une même approche, « l'Approche Par Compétences » (APC).



# 3

## LES PRODUCTIONS DU PROJET

No.	Titre du document	Code
1	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie (en langue françaises)	1_BG_fr
	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie (en langue bulgare)	1_BG_bg
2	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en France (en langue française)	1_FR_fr
3	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Roumanie (en langue française)	1_RO_fr
	Etat des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Roumanie (en langue roumaine)	1_RO_ro
4	Synthèse européenne des état des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie, France et Roumanie (en langue bulgare)	1_EU_bg
	Synthèse européenne des état des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie, France et Roumanie (en langue française)	1_EU_fr

	<b>Synthèse européenne des état des lieux concernant l'organisation des fonctions entretien et secours sur le domaine skiable en Bulgarie, France et Roumanie (en langue roumaine)</b>	<b>1_EU_ro</b>
5	Etude des conditions de transférabilité du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue bulgare)	2_EU_bg
	Etude des conditions de transférabilité du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue françaises)	2_EU_fr
	Etude des conditions de transférabilité du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue roumaine)	2_EU_ro
6	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en Bulgarie (en langue bulgare)	3_BG_bg
	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en Bulgarie (en langue française)	3_BG_fr
7	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en France (en langue française)	3_FR_fr
8	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en Roumanie (en langue française)	3_RO_fr
	Référentiel des activités professionnelles des Pisteurs/Secouristes en Roumanie (en langue roumaine)	3_RO_ro
9	Référentiel européen des activités professionnelles des Pisteurs (en langue bulgare)	3_EU_bg
	Référentiel européen des activités professionnelles des Pisteurs (en langue française)	3_EU_fr
	Référentiel européen des activités professionnelles des Pisteurs (en langue roumaine)	3_EU_ro

10	Programme européen de formation modulaire de Pisteurs (en langue bulgare)	4_EU_bg
	Programme européen de formation modulaire de Pisteurs (en langue française)	4_EU_fr
	Programme européen de formation modulaire de Pisteurs (en langue roumaine)	4_EU_ro
11	Liste des ressources pédagogiques relatives à la formation européenne modulaire de Pisteurs/Secouristes	5_EU_bg_fr_ro
12	Programme européen de formation de formateurs (en langue bulgare)	6_EU_bg
	Programme européen de formation de formateurs (en langue française)	6_EU_fr
	Programme européen de formation de formateurs (en langue roumaine)	6_EU_ro
13	Site Internet <b>www.pisteur.eu</b>	7_EU_bg_fr_ro
14	Brochure Transfert du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue bulgare)	8_EU_bg
	Brochure Transfert du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue française)	8_EU_fr
	Brochure Transfert du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie (en langue roumaine)	8_EU_ro
15	CD-rom Transfert du Brevet National Pisteur Secouriste Français en Bulgarie et Roumanie	9_EU_bg_fr_ro

# 4

## FINALITE DU DISPOSITIF MODULAIRE DE FORMATION PISTEURS

Une étude des conditions de transférabilité du Brevet National Pisteur a été conduite et à valider des choix de transfert partiel du Brevet.

Cette étude est la référence pour la construction d'un programme de formation modulaire Pisteurs . Les trois pays se sont associés pour construire un programme de formation modulaire de Pisteurs commun à l'ensemble des trois pays sur la base de l'existant français.

Un cursus de formation modulaire Pisteurs, correspondant à un tronc commun général aux 4 fonctions étudiées a été créé , il comporte 4 modules principaux et 2 modules dit de spécialisation. La fonction Secours , suite à la décision de l'ensemble des partenaires n'a pas été traitée puisqu'elle est déjà fortement réglementée en France, Roumanie et Bulgarie. Cette formation s'inscrit dans la stratégie du consortium de diffusion et de valorisation du projet Léonardo Pisteurs.

### **4.1 Finalités de la mise en relation entre le dispositif de formation modulaire Pisteurs et le CEC**

Les recommandations de la Commission européenne du 23 avril 2008, stipulent « qu'en 2012 toute certification élaborée dans un cadre national doit faire référence au CEC ».

La construction du dispositif modulaire européen de formation Pisteurs est l'occasion non seulement de mettre en œuvre cette recommandation, mais aussi d'élaborer sinon une méthodologie du moins une méthode à cette fin. En effet, les textes européens laissent les acteurs de définir librement leur manière de faire.

### **4.2 Le cadre européen des certifications professionnelles**

En 2004, les états membres de l'UE, les partenaires sociaux ont souhaité créer une référence commune afin d'améliorer la transparence des certifications professionnelles. Dans cette perspective, la commission a élaboré en 2005, un cadre comportant 8 niveaux. Ce cadre a été révisé le 6 sept 2006. Le 23 avril 2008, la commission a validé le CEC et a produit un document de recommandations :

- dès 2008, chaque pays établit une correspondance entre ses certifications et le CEC
- en 2012, toutes les certifications européennes font référence au CEC.

#### **Les objectifs du CEC sont les suivants :**

- Favoriser la mobilité de la main d'œuvre en Europe:
  - le CEC permet aux apprenant de décrire plus facilement leur niveau général de compétences aux recruteurs d'autres pays.
  - Il aide les employeurs à interpréter les certifications des candidats
- Développer la Formation Tout au Long de la Vie :
  - Le CEC permet d'associer les acquis de l'éducation formelle et du travail et dans des pays différents
  - Il doit réduire les barrières entre enseignement supérieur et enseignement et formation professionnels
  - Il doit faciliter la VAE

Le cadre repose sur les acquis de l'éducation et de la formation. Il englobe tous les niveaux de certification acquis dans l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que dans l'enseignement supérieur. Le cadre concerne aussi les certifications fournies par la Formation Initiale et par la Formation Continue.

Les 8 niveaux se concentrent sur les résultats d'apprentissage et non sur les parcours, les durées.

#### **Les acquis de l'éducation se répartissent en 3 catégories:**

- Les savoirs
- Les aptitudes
- Les compétences

#### **Définition du concept de savoir adoptée par la Commission :**

*« résultat de l'assimilation d'information grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude.*

*Le CEC fait référence à des savoirs théoriques ou factuel. » In recommandations de la commission, 23 avril 2008. Définition du concept de **aptitude** adoptée par la Commission :*

*« capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive, créatrice) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments) »*

Définition du concept de **compétence** adoptée par la Commission : « *capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le CEC fait référence aux compétences en terme de prise de responsabilité et d'autonomie* »

Le CEC agit comme un méta-cadre.

#### **4.3. Les crédits associés au CEC (ecvet)**

La mise en place d'un système de crédits a été une initiative prise à Copenhague le 20 novembre 2002. Le 12 décembre 2004, 32 ministres de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que par les partenaires sociaux européens et la Commission ont signé l'accord de Maastricht, qui instaure le système ECVET comme mesure complémentaire indispensable du CEC. Le CEC vise à assurer la transparence des qualifications professionnelles en Europe (les qualifications doivent être lisibles et comparables). Le système de crédits ECVET vise à assurer le transfert et la capitalisation des acquis d'apprentissage (les acquis doivent être transférables d'un pays à un autre et capitalisables).

#### **L'ECVET vise à favoriser**

- La mobilité des personnes en formation
- La validation des acquis des apprentissages effectués tout au long de la vie
- La transparence des qualifications
- La confiance mutuelle et la coopération entre acteurs de la formation et de l'enseignement professionnel en Europe

Assurer le transfert d'acquis d'apprentissage dans des contextes internationaux, implique que les prestataires de formation, ou les autorités compétentes passent des accords (mémoire) de partenariat qui identifient

- Les correspondances entre les certifications (unités et points de crédits)
- Les processus d'évaluation, de transfert et de validation des acquis d'apprentissage (unités)
- Les dispositions prises pour l'assurance qualité
- 

Ainsi, le processus de transfert d'ECVET peut être décrit comme une transaction entre des autorités habilitées à délivrer des crédits d'apprentissage

- L'un des organismes évalue, attribue et enregistre des crédits
- L'autre organisme valide les crédits et les reconnaît en vue de la délivrer la certification

### **Pour faciliter le processus de transfert, ECVET est fondé sur**

- La description des certifications en termes d'acquis d'apprentissage
- La présentation des certifications en unités d'acquis d'apprentissage
- Les crédits sont affectés aux unités pour représenter chaque unité et situer son poids et sa valeur par rapport à la certification

Une unité est un ensemble de savoirs, aptitudes et compétences constituant la plus petite partie d'une certification pouvant faire l'objet d'une validation. Une unité peut être spécifique à une certification ou être commune à plusieurs certifications.

### **Pour le système ECVET, une unité doit comporter :**

- Le titre général de l'unité
- La liste des savoirs, aptitudes et compétences attendues
- Les critères d'évaluation des acquis d'apprentissage correspondants.

### **Plusieurs critères d'attribution des ECVET peuvent être utilisés:**

- L'appréciation de l'importance des contenus de chaque unité
- La durée réelle ou supposée d'un programme de formation de référence
- La charge de travail réelle ou supposée d'un apprenant dans un contexte formel d'apprentissage
- La combinaison de plusieurs de ces critères.

Les points sont affectés en 1er lieu à l'ensemble de la certification. Les points sont ensuite répartis entre les différentes unités de certification en fonction de l'importance relative de chacune d'elles dans la certification. Par convention, une qualification nécessitant, dans un contexte d'apprentissage formel, un an de formation, se verra attribuer un volume de 60 ECVET. Chaque unité certificative permet de valider un ensemble cohérent de compétences au regard de la logique du métier. Les unités certificatives substituent à la logique du « tout ou rien » la logique de capitalisation des acquis.

### **Les unités certificatives (ou UC)**

- S'acquièrent par la règle de capitalisation
- Et par la règle de compensation (utilisation de coefficients)

L'affectation de coefficients aux différentes Unités Certificatives est tributaire de l'importance relative des compétences au regard du métier. Les unités certificatives s'acquièrent, par la voie de la formation, par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ou par combinaison des deux voies.

# 5

## METHODOLOGIE UTILISEE

### 5.1 Mode opératoire

Dans le cadre de la construction du dispositif européen de formation modulaire Pisteurs, la référence au Cadre Européen des Certifications professionnelles, prendra 2 aspects :

1. Positionnement des modules de formations sur l'un des 8 niveaux du cadre européen
2. Attribution de crédits ECVET à chaque module

#### Le processus qui débouche sur une référence formelle au CEC présuppose :

- Que la formation soit découpée en modules
- Que chaque module soit caractérisé en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences
- Que les modalités de prise en compte des apprentissages dans un contexte non formel soient précisées
- Qu'à chaque unité soit affecté un coefficient pour mise en application de la règle de compensation.

Ce préalable étant acquis, il sera possible de :

- Attribuer un nombre de crédits ECVET à chaque unité selon le poids relatif de chaque unité
- Positionner la formation modulaire Pisteurs sur l'un des 8 niveaux du CEC.

Ce document décrit les modalités d'attribution des crédits et de positionnement sur la grille.

### 5.2 Rôle des différents partenaires

Le travail de mise en relation entre le dispositif modulaire de formation Pisteurs et le Cadre Européen des Certifications Professionnelles s'est fait lors de séminaires internationaux. Un premier séminaire a porté sur la formation des partenaires à la politique européenne en matière d'enseignement et de formation professionnelles. Deux points ont été essentiellement traités :

- Le Cadre Européen des Certifications Professionnelles lui-même (finalités du CEC, notion de critères, notion de descripteurs)
- Le système de crédits ECVET (finalités des crédits, modalités d'attribution).

Une deuxième séminaire a permis d'éclaircir la notion d'acquis d'apprentissage et son application à l'élaboration des différents modules par chaque pays partenaires.



### 5.3 Composition du groupe de travail

L'équipe de travail est constituée :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Institution</b>
Lourdes FERNANDES	Chef de projet	GRETA SAVOIE
Jean Lou COSTERG	Directeur Service des Pistes - Expert	Régie des pistes de Val d'Isère
Christian HOTTEGINDRE	Vice Président formation	Association des directeurs Service des Pistes et Sécurité
Ludovic COHENDET	Chargé de mission Formation	Syndicat national des Téléphériques de France
Serge RIVEILL	Chargé de mission Pistes	Syndicat national des Téléphériques de France
Dominique JUIN	Maître Pisteur – Formateur expert	Service des pistes de Tignes
Bernard PASCAL MOUSSELARD	Maître- Pisteur – Formateur expert	Services des Pistes de Val d'Isère
Luc HOARAU	Coordonnateur formation Pisteur Secouriste	GRETA SAVOIE
Tsvetelina KANEVA	EXPERT	CDI
Carmen BARNA	EXPERT	Université de Transilvania
Ion SOARE	Directeur Adjoint	ANA TELEFERIC
Milena KULEVA	EXPERT	Académie Nationale des Sports
Zahari SHOPOV	Directeur	Pamporovo AD
Georgi KARMITEV	Directeur Adjoint	Pamporovo AD
Catalin ILASCU	Expert	As. PARTENER GIDL
Alina CIORNEI	Conseillère formation	As. PARTENER GIDL
Dan BOTEAN	Consultant	As. PARTENER GIDL
Monica MORCOV	administratif	As. PARTENER GIDL

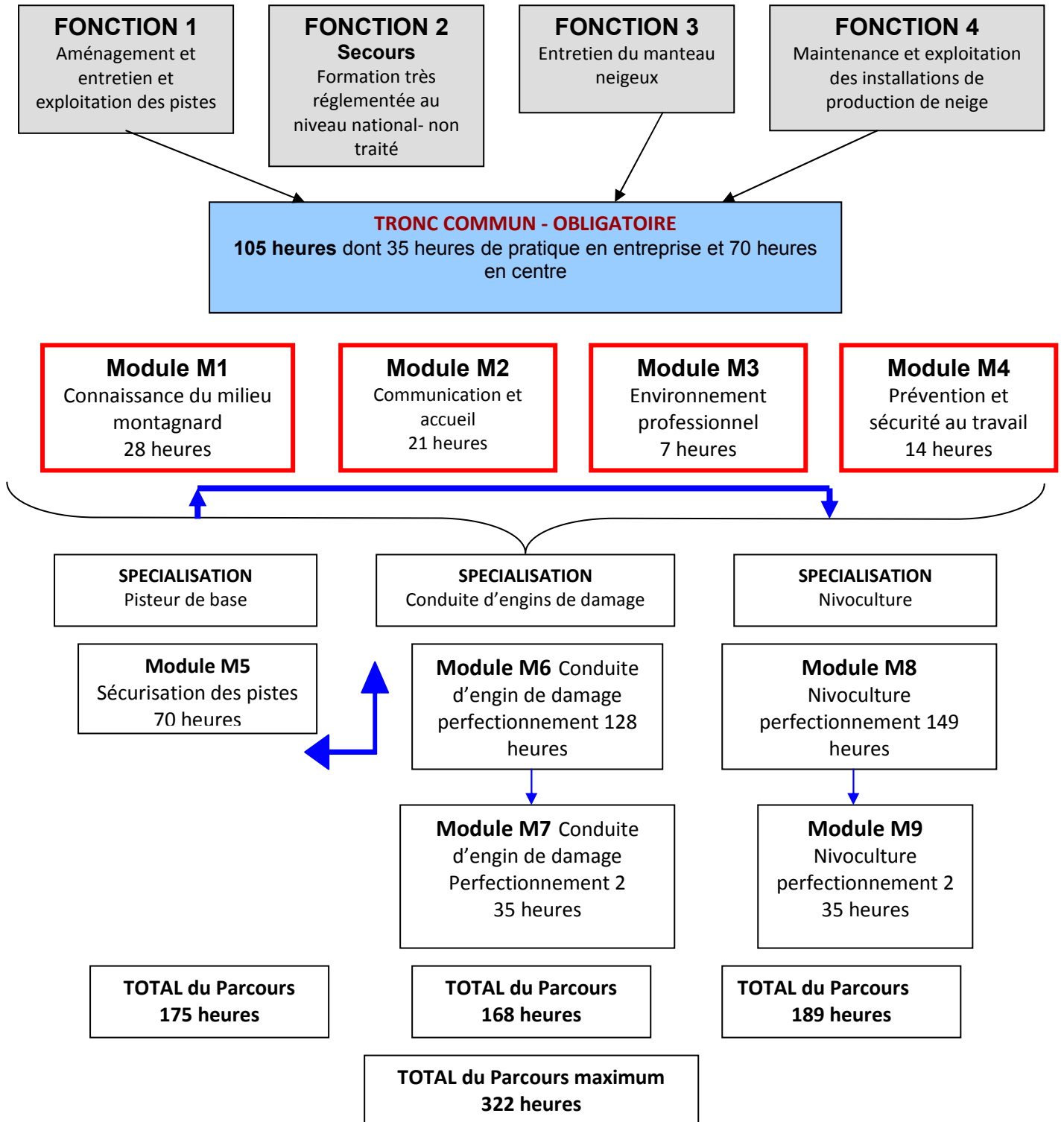
## 5.4 Calendrier de travail

<b>Nature du regroupement</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dates</b>	<b>Objet</b>
Séminaire européen	IASI	12-13 décembre 2009	Elaboration du dispositif modulaire de formation Pisteurs
Comité de pilotage	Lyon	10-12 mars 2010	Evaluation du projet Présentation des travaux des groupe nationaux
Séminaire européen	IASI	17 –18 mai 2010	Méthodologie CEC et ECVET
Comité de pilotage	Sofia	6 et 7 juin 2010	Expertise et validation des productions Adaptation du plan de travail pour la dernière étape du projet.

# 6


## FICHES DESCRIPTIVES DES MODULES DE FORMATION DES PISTEURS

### SCHEMA DE L'ARCHITECTURE MODULAIRE DU DISPOSITIF DE FORMATION PISTEUR



## Les modules du tronc commun


### 6.1 Module 1 : Connaissances du milieu montagnard

	<b>CODE</b>	<b>INTITULE DU MODULE</b>	<b>TYPE</b>	<b>Durée</b>
	<b>M - 1</b>	<b>CONNAISSANCE DU MILIEU MONTAGNARD</b>	<b>Théorique et pratique en centre</b>	<b>28 heures dont 21 h théorique et 7 heure pratique</b>

<b>Compétences visées</b>	<p><u>A l'issue du module, le stagiaire sera capable de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'exécuter ses obligations sans risque pour sa santé et celle des skieurs</li> <li>▪ de prévoir les changements des composants climatiques en conséquence de l'augmentation de l'altitude et d'adapter son comportement compte tenu de ces changements</li> <li>▪ d'identifier les indices typiques du danger dans la montagne et de réagir respectivement</li> <li>▪ d'exécuter son travail quotidien en respectant les règles sur la protection de l'environnement</li> <li>▪ d'utiliser des outils destinés à l'orientation dans la montagne.</li> </ul>
<b>Contenus du module</b>	<b>Durée</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Caractéristiques et particularités des conditions météorologiques en montagne: température, pression atmosphérique, rayonnement du soleil, vitesse du vent, humidité de l'air, chutes de pluie, stabilité de l'atmosphère, prévision météorologique, conditions du terrain, nivologie et danger d'avalanches;</li> <li>▪ Particularités de l'adaptation de l'organisme humain aux conditions extrêmes de l'environnement montagnard, préparation physique et technique personnelle, stabilité psychologique, équipement</li> </ul> <p>Connaissances de base en matière de protection de l'environnement appliquées à la montagne</p>

	Lire une carte d'orientation, utiliser une boussole
<b>Pré-requis</b>	18 ans révolus Bonne maîtrise du ski ou bien réussite aux épreuves sur la pratique du ski Certificat d'aptitude médical Niveau V pour la France Certificat d'Ecole Professionnelle ou de 10 ans pour la Roumanie Diplôme d'Etude Secondaire pour la Bulgarie
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Cycle de cours théoriques ( cours magistral) Travail par groupes Travaux pratiques
<b>Publics participants</b>	Futurs pisteurs
<b>Evaluation</b>	Contrôle des connaissances : Questionnaire à choix multiples + questions ouvertes Résolution d'une tâche pratique ( étude de cas)
<b>Validation</b>	Attestation de compétences
<b>Lieux</b>	A définir
<b>Dates</b>	A définir
<b>MOYENS/ RESSOURCES</b>	<b>HUMAINES</b> Formateur(s) expert du domaine respectif. <b>MATERIELS</b> Salle de cours équipée, ordinateurs, écran multimedia Ressources pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> <li>■ cycle de cours</li> <li>■ manuels</li> <li>■ guides et instructions</li> </ul>

## 6.2 Module 2 - Accueil et Communication

	<b>CODE</b>	<b>INTITULE MODULE</b>	<b>DU</b>	<b>TYPE</b>	<b>Durée</b>
	<b>M - 2</b>	<b>ACCUEIL ET COMMUNICATION</b>		<b>Théorique Et pratique en Centre</b>	<b>21 heures dont 14 heures de théorie en centre et 7 heures de pratique en centre</b>

<b>Compétences visées</b>	<p><u>A l'issue du module, le stagiaire sera capable de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de situer exactement son métier au sein de la structure organisationnelle de l'entreprise dans laquelle il travaille;</li> <li>de fournir aux clients des prestations d'après leurs particularités, leurs exigences et leurs besoins spécifiques;</li> <li>Communiquer par radio</li> <li>Adapter sa communication à différentes situations et interlocuteurs</li> <li>de résoudre des problèmes et de prendre des décisions adéquates conformément à son niveau de responsabilité et de qualification professionnelle;</li> <li>d'utiliser des modalités de communications conformes aux conditions du travail;</li> <li>Renseigner avec précision la documentation spécifique relevant de son métier;</li> </ul>
<b>Contenus du module</b>	<b>Durée</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la communication</li> <li>Répartition des responsabilités et des obligations professionnelles;</li> <li>Communication au sein de l'équipe, y compris la prise de décision;</li> <li>Relations interpersonnelles sur le lieu de travail;</li> <li>Gestion des conflits et des situations délicates. (calmer l'agressif, canaliser le bavard, rassurer l'interlocuteur inquiet ....)</li> <li>Comprendre et adhérer à la politique de l'employeur.</li> </ul>

	<p>Gérer l'accueil physique : quelle priorité, quelle organisation...</p> <p>Les techniques de communication à la radio:</p> <p>Les différentes formes d'écoute (l'écoute active / la reformulation)</p> <p>La justification des questions, des actions et de l'attente</p> <p>La neutralité et l'empathie</p> <p><b>Les techniques d'accueil face a face:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les règles de courtoisie ; la tenue vestimentaire</li> <li>■ le maintien, les attitudes, le regard et le sourire ;</li> <li>■ la prise en charge du client et les erreurs à ne pas commettre ;</li> </ul>
<b>Pré-requis</b>	<p>Avoir 18 ans révolus</p> <p>Bonne maîtrise du ski ou bien</p> <p>Réussite aux épreuves sur la pratique du ski</p> <p>Certificat d'aptitude médical</p> <p>Niveau V pour la France</p> <p>Certificat d'Ecole Professionnelle ou de 10 ans pour la Roumanie</p> <p>Diplôme d'Etude Secondaire pour la Bulgarie</p> <p>Compétences techniques pour participer dans un réseau communicatif</p>
<b>Méthodes pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Cycle de cours théoriques</li> </ul> <p>Travail par groupes</p> <p>Travaux pratiques</p>
<b>Publics participants</b>	Futurs pisteurs
<b>Evaluation</b>	<p>Test</p> <p>Résolution d'une tâche pratique</p> <p>Examen par écrit</p>
<b>Validation</b>	Certificat, attestant leur capacité de gérer et diriger de manière compétente l'ensemble des tâches liées à la pratique de travail

<b>Lieux</b>	A définir
<b>Dates</b>	A définir
<b>MOYENS/ RESSOURCES</b>	<p>Formateur(s) expert du domaine de la communication</p> <p>Ressources pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ cycle de cours</li> <li>■ manuels</li> <li>■ guides et instructions</li> </ul> <p>HUMAINES</p> <p>Formateur(s) expert du domaine respectif.</p> <p><b>MATERIELS</b></p> <p>Salle de cours équipée, ordinateurs, vidéoprojecteur</p> <p>Ressources pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ cycle de cours</li> <li>■ manuels</li> <li>■ guides et instructions</li> </ul>




### 6.3 Module 3- Environnement professionnel

	CODE	INTITULE MODULE	DU	TYPE	Durée
	M - 3	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL		Théorique en Centre	7h

<b>Compétences visées</b>	<p>A l'issue du module, le stagiaire sera capable de</p> <p>Prendre en compte les connaissances en matière d'administration et réglementation spécifique à la profession pour être en mesure de se positionner dans l'organisation générale d'une station de ski</p> <p>Utiliser les outils de communication interne spécifique à une station et à un service des pistes.</p> <p>D'exercer son métier en responsabilité et de manière adaptée dans l'environnement professionnel d'une station</p>	
<b>Contenus du module</b>		<b>Durée</b>
	<p>Connaissances juridiques de base et étude des textes réglementaires de la profession</p> <p>Organisation des secours en zone de montagne</p> <p>Présentation du cadre d'emploi des pisteurs statut et rôle du pisteur</p> <p>Organisation d'un service des pistes</p>	<p>2 h</p> <p>2 h</p>
<b>Pré-requis</b>	<p>18 ans minimum</p> <p>Bonne maîtrise du ski (préciser le niveau à obtenir pour chaque pays)</p> <p>Ou</p> <p>Réussite au test de niveau à ski organisé par les professionnels.</p> <p>Certificat d'aptitude médical</p> <p>Niveau V pour la France</p> <p>Certificat d'Ecole Professionnelle ou de 10 ans pour la Roumanie</p> <p>Diplôme d'Etude Secondaire pour la Bulgarie</p>	

<b>Méthodes pédagogiques</b>	Exposé à partir de diaporama Travail en ateliers Confrontation d'expériences Cours magistral portant sur des connaissances théoriques, étude de cas
<b>Publics participants</b>	Futurs pisteurs
<b>Evaluation</b>	Test Questionnaire à choix multiples à l'initiative du formateur pour la réglementation et pour les langues étrangères.  Mise en situation de communication en salle.
<b>Validation</b>	Attestation de stage Bilan individuel
<b>Lieux</b>	A définir
<b>Dates</b>	A définir
<b>MOYENS/ RESSOURCES</b>	<b>HUMAINES</b> Formateur(s) expert(s) du domaine <b>MATERIELS</b> Salle de cours équipée Ressources pédagogiques Documents spécifiques au thème (classeur pédagogique CGMM – France)

## 6.4 Module 4- Sécurité au travail


	CODE	INTITULE DU MODULE	TYPE	Durée
	M- 4	Sécurité au travail (NPM et NPSI)	Théorique Ou en Centre	14h dont 7 heures théoriques en centre et 7 heures de pratique en centre

<b>Compétences visées</b>	<p><u>A l'issue du module, le stagiaire sera capable de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'appliquer correctement les Normes de protection du travail,</li> <li>• D'appliquer correctement les Normes de Protection et d'Action contre les incendies,</li> <li>• D'appliquer avec rapidité et lucidité les Procédures d'urgences</li> <li>• Accorder le premiers secours en cas d'accident,</li> <li>• Décider et réagir dans des situations non prévues</li> </ul>		
<b>Contenus du module</b>			<b>Durée</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes de protection du travail et Normes de Protection et d'Action contre les incendies générales,</li> <li>• Normes de protection du travail et Normes de Protection et d'Action contre les incendies spécifiques aux postes de travail,</li> <li>• L'Équipement de protection et le mode d'utilisation,</li> <li>• Les caractéristiques toxiques, inflammables et explosives des matériaux utilisés,</li> <li>• Matériaux et équipements pour agir/éteindre contre les incendies,</li> <li>• Procédures d'urgences en cas d'incendies et de calamités naturelles,</li> </ul>		

Procédures et mesures de premiers secours		
<b>Pré-requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 ans minimum</li> <li>• Bonne maîtrise du ski (préciser le niveau à obtenir pour chaque pays)</li> </ul> ou <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réussite au test de niveau à ski organisé par les professionnels.</li> <li>• Certificat d'aptitude médical</li> <li>• Niveau V pour la France</li> <li>• Certificat d'Ecole Professionnelle ou de 10 ans pour la Roumanie</li> <li>• Diplôme d'Etude Secondaire pour la Bulgarie.</li> </ul>	
<b>Méthodes pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé à partir de diaporama</li> <li>• Travail en ateliers</li> <li>• Confrontation d'expériences</li> <li>• Cours magistral portant sur des connaissances théoriques</li> </ul>	
<b>Publics participants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Futurs pisteurs</li> </ul>	
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 journée de 7 heures</li> </ul>	
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête de satisfaction</li> <li>• Evaluation des apprentissages ( QCM) + cas pratique</li> </ul>	
<b>Validation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de stage</li> <li>• Bilan individuel</li> </ul>	
<b>Lieux</b>	A définir	

<b>Dates</b>	A définir	
<b>MOYENS/ RESSOURCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HUMANES Formateur(s) expert du domaine : Secouriste / Sauveteur expérimenté. Eventuellement Médecin du travail</li> <li>• MATERIELS Salle de cours équipée – Trousse de premier secours- Equipement pour démonstration</li> <li>• Ressources pédagogiques Documents spécifiques au thème – GNRPISEC français</li> </ul>	

6.5 Module 5 – Sécurisation des pistes

	CODE	INTITULE DU MODULE	TYPE	Durée
	M – 5	SECURISATION DES PISTES	Théorique Ou en Centre	70 heures 21 heures théoriques en en centre et 14 heures pratiques en centre et 35 heures pratiques en entreprise

<b>Compétences visées</b>	<p><u>A l'issue du module, le stagiaire sera capable de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identifier les différents états du manteau neigeux et adapter son intervention</li> <li>■ Appliquer ou faire appliquer la réglementation dans son domaine d'activités et plus spécifiquement les méthodes de préventions des accidents</li> <li>■ Identifier les situations à risque dans l'exercice de sa mission</li> <li>■ Appréhender et mémoriser le site avec ou sans neige pour permettre la conception , la définition et la mise en œuvre de stratégies de sécurisation du domaine skiable</li> <li>■ Etre sensible aux risques de son poste de travail et de son environnement</li> <li>■ Transmettre distinctement aux autres les informations orales, écrites ou par radio</li> </ul>
<b>Contenus du module</b>	<b>Durée</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des normes en vigueur pour les pistes</li> <li>- Présentation des outils de balisage, signalisation et protection</li> </ul>

	Présentation des opérations nécessaire à la mise œuvre
<b>Pré-requis</b>	18 ans minimum Bonne maîtrise du ski (préciser le niveau à obtenir pour chaque pays) Ou Réussite au test de niveau à ski organisé par les professionnels. Certificat d'aptitude médical Niveau V pour la France Certificat d'Ecole Professionnelle ou de 10 ans pour la Roumanie Diplôme d'Etude Secondaire pour la Bulgarie
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Exposé à partir de diaporama Travail en ateliers Confrontation d'expériences Cours magistral portant sur des connaissances théoriques, étude de cas, formation multimédia Mise en pratique en entreprise
<b>Publics participants</b>	Futurs pisteurs
<b>Evaluation</b>	Evaluation des apprentissages ( QCM) + cas pratique
<b>Validation</b>	Attestation de stage Bilan individuel
<b>Lieux</b>	A définir
<b>Dates</b>	A définir
<b>MOYENS/ RESSOURCES</b>	<b>HUMAINES</b> Formateur(s) expert du domaine : « Pisteur » expérimenté. <b>MATERIELS</b> Salle de cours équipée – Equipement pour démonstration

	<p>Ressources pédagogiques</p> <p>Documents spécifiques au thème – Normes + classeur pédagogique français.</p>
--	--

## 6.6 Module 6 – Spécialisation - Conduite Engin de Damage

	CODE	INTITULE DU MODULE	TYPE	Durée
	M – 6	<b>SPECIALISATION</b> <b>Conduite d'engin de damage - perfectionnement 1</b>	<b>Théorique</b> <b>Ou en Centre</b>	<b>28 heures</b> <b>dont 21 heures en centre ( 14h théorique et 7 h pratique) et 7 heures de pratique en entreprise</b>


<b>Compétences visées</b>	<p><u>A l'issue du module, le stagiaire sera capable de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identifier les différents états du manteau neigeux et adapter son intervention</li> <li>■ Identifier les situations à risque dans l'exercice de sa mission</li> <li>■ Evaluer ,respecter maîtriser les règles de sécurité spécifiques à son engin ou à son activité</li> <li>■ Appréhender et mémoriser le site pour permettre la conception , la définition et la mise en œuvre de stratégies de préparation du domaine skiable</li> <li>■ Etre sensible aux éléments déterminants de l'environnement de son poste de travail, des installations , de l'entreprise.</li> <li>■ Appliquer les modes opératoires définis par l'établissement</li> <li>■ Alerter sur des possibles dysfonctionnements des engins utilisés</li> <li>■ Transmettre distinctement aux autres les informations orales, écrites ou par radio</li> </ul>
---------------------------	---





<b>Publics participants</b>	Futurs pisteurs ou dameurs
<b>Evaluation</b>	Test Questionnaire à choix multiples à l'initiative du formateur Mise en situation pratique si possible
<b>Validation</b>	Attestation de stage Bilan individuel
<b>Lieux</b>	A définir
<b>Dates</b>	A définir
<b>MOYENS/ RESSOURCES</b>	<p><b>HUMAINES</b> Formateur(s) expert(s) du domaine</p> <p><b>MATERIELS</b> Salle de cours équipée</p> <p><b>Ressources pédagogiques</b> Documents spécifiques au thème – livret de formation à la conduite des engins de damage ( France).</p>


#### 6.7 Module 7 – Spécialisation - Conduite Engin de Damage – perfectionnement niveau 2

 <p>Leonardo da Vinci</p>	<b>CODE</b>	<b>INTITULE DU MODULE</b>	<b>TYPE</b>	<b>Durée</b>
	M – 7	SPECIALISATION Conduite d'engin de damage - perfectionnement 2	Pratique en entreprise	35 heures 5 jours

<b>Compétences visées</b>	<u>A l'issue du module, le stagiaire sera capable de :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Manipuler et utiliser en sécurité un engin de damage</li> <li>■ Adapter son intervention aux changements des états de surface du manteau neigeux</li> <li>■ Identifier les situations à risque dans l'exercice de sa mission</li> <li>■ Conduire une dameuse et utiliser ses accessoires</li> <li>■ Assurer un premier niveau de maintenance sur la machine</li> <li>■ Travailler de nuit</li> <li>■ Transmettre distinctement aux autres les informations orales, écrites ou par radio</li> </ul>	
<b>Contenus du module</b>		<b>Durée</b>
-	Découverte de la machine et mise en œuvre sur le terrain	1 jour
	Méthodologie sur neige dure et verglacée	2 jours
	Damage	1 jour
	Méthodologie sur neige de fonte	1 jour
<b>Pré-requis</b>	18 ans minimum Bonne maîtrise du ski (préciser le niveau à obtenir pour chaque pays) Ou Réussite au test de niveau à ski organisé par les professionnels.  Certificat d'aptitude médical Niveau V pour la France Certificat d'Ecole Professionnelle ou de 10 ans pour la Roumanie Diplôme d'Etude Secondaire pour la Bulgarie.	
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Exposé à partir de diaporama Application en extérieur si possible Confrontation d'expériences Cours magistral portant sur des connaissances théoriques, étude de cas	

<b>Publics participants</b>	Futurs dameurs
<b>Evaluation</b>	<p>Entretien en situation portant sur la connaissance , le fonctionnement, l'entretien et les règles de sécurité des machines et de leurs accessoires.</p> <p>Epreuve pratique sur le terrain relative au damage des pistes qui comporte une partie pratique portant sur la conduite et l'utilisation des engins de damage et de leurs accessoires</p>
<b>Validation</b>	<p>Attestation de stage</p> <p>Bilan individuel</p>
<b>Lieux</b>	A définir
<b>Dates</b>	A définir
<b>MOYENS/ RESSOURCES</b>	<p><b>HUMAINES</b></p> <p>Formateur(s) expert(s) du domaine</p> <p><b>MATERIELS</b></p> <p>Salle de cours équipée</p> <p><b>Ressources pédagogiques</b></p> <p>Documents spécifiques au thème – livret de formation à la conduite des engins de damage ( France).</p>


## 6.8 Module 8 – Spécialisation – Nivoculture

	CODE	INTITULE DU MODULE	TYPE	Durée
	M – 8	<b>SPECIALISATION</b> <b>Nivoculture- Perfectionnement</b> <b>1</b>	<b>Théorique</b> <b>Centre</b> <b>+</b> <b>Entreprise</b>	<b>49 h dont</b> <b>21h de</b> <b>théorie en</b> <b>centre et</b> <b>14 heures</b> <b>de pratique</b> <b>en centre</b> <b>et 7 heures</b> <b>de pratique</b> <b>en</b> <b>entreprise</b>
<b>Compétences visées</b>	<p><u>A l'issue du module, le stagiaire sera capable de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégrer les évolutions technologiques</li> <li>■ S'adapter aux aléas de l'organisation du travail</li> <li>■ Evaluer , respecter et maîtriser les règles de sécurité spécifiques aux différents appareils utilisés</li> <li>■ Identifier les différents états de surface du manteau neigeux</li> <li>■ Appliquer les modes opératoires spécifiques à chaque type d'appareil</li> <li>■ Appréhender les phénomènes physiques de transformation du manteau neigeux</li> <li>■ Comprendre les systèmes électrotechniques, hydrauliques ou automates de l'activité</li> <li>■ Maîtriser les matériels et les techniques spécifiques à son domaine d'activité</li> <li>■ Adapter la production la neige en fonction des variations météo</li> <li>■ Transmettre distinctement aux autres les informations orales, écrites ou par radio</li> <li>■ Mettre en œuvre les stratégies de production</li> </ul>			

Contenus du module		Durée
	Sciences appliquées à la nivologie- Règles de physique	7 heures
	Météorologie	7 heures
	Nivologie	
	Connaissance de l'eau	3,5 heures
	Electricité/mécanisme des fluides	10,5 heures
	Techniques de fabrication et technologie des matériels	14 heures
	Dessin technique et lecture de plans	7 heures
<b>Pré-requis</b>	18 ans minimum Bonne maîtrise du ski (préciser le niveau à obtenir pour chaque pays) Ou Réussite au test de niveau à ski organisé par les professionnels. Certificat d'aptitude médical Niveau Bac Professionnel Maintenance Equipement Industriel, Bac Pro Energétique, Bac Pro PSPA.... pour la France Certificat d'Ecole Professionnelle ou de 10 ans pour la Roumanie Diplôme d'Etude Secondaire pour la Bulgarie.	
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Exposé à partir de diaporama Application en extérieur si possible Cours magistral portant sur des connaissances théoriques, étude de cas	
<b>Publics participants</b>	Futurs nivoculteurs	
<b>Evaluation</b>	Test Questionnaire à choix multiples à l'initiative du formateur Mise en situation pratique si possible	
<b>Validation</b>	Attestation de stage Bilan individuel	

<b>Lieux</b>	A définir
<b>Dates</b>	A définir
<b>MOYENS/ RESSOURCES</b>	<p><b>HUMAINES</b> Formateur(s) expert(s) des différents domaines d'application</p> <p><b>MATERIELS</b> Salle de cours équipée Matériels de démonstration</p> <p><b>Ressources pédagogiques</b> Documents spécifiques au thème – documentation pédagogique française</p>

#### 6.9 Module 9 – Spécialisation – Nivoculture

	<b>CODE</b>	<b>INTITULE DU MODULE</b>	<b>TYPE</b>	<b>Durée</b>
	<b>M – 9</b>	<b>SPECIALISATION</b> <b>Nivoculture perfectionnement</b> <b>niveau 2</b>	<b>Pratique</b> <b>en</b> <b>entreprise</b>	<b>5</b> <b>jours</b>
<b>Compétences visées</b>	<p>A l'issue du module, le stagiaire sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Piloter une installation de production de neige de culture</b></li> <li>■ Adapter son intervention aux changements des états de surface du manteau neigeux</li> <li>■ Identifier les situations à risque dans l'exercice de sa mission</li> <li>■ Piloter une installation et utiliser ses équipements</li> <li>■ Assurer un premier niveau de maintenance sur la machine</li> <li>■ Travailler de nuit</li> <li>■ Transmettre distinctement aux autres les informations orales, écrites ou par radio</li> </ul>			

<b>Contenus du module</b>		<b>Durée</b>
-	Découverte de l'installation et mise en œuvre sur le terrain	1 jour
	Pilotage d'installation	2 jours
	Maintenance de 1 <sup>er</sup> niveau	2 jour
<b>Pré-requis</b>		
	18 ans minimum	
	Bonne maîtrise du ski (préciser le niveau à obtenir pour chaque pays)	
	Ou	
	Réussite au test de niveau à ski organisé par les professionnels.	
	Certificat d'aptitude médical	
	Niveau V pour la France	
	Certificat d'Ecole Professionnelle ou de 10 ans pour la Roumanie	
	Diplôme d'Etude Secondaire pour la Bulgarie.	
<b>Méthodes pédagogiques</b>		
	Exposé à partir de diaporama	
	Application en extérieur si possible	
	Confrontation d'expériences	
	Cours magistral portant sur des connaissances théoriques, étude de cas	
<b>Publics participants</b>		
	Futurs dameurs	
<b>Evaluation</b>		
	Entretien en situation portant sur la connaissance , le fonctionnement, l'entretien et les règles de sécurité des machines et de leurs accessoires.	
	Epreuve pratique sur le terrain relative au damage des pistes qui comporte une partie pratique portant sur la conduite et l'utilisation des engins de damage et de leurs accessoires	
<b>Validation</b>		
	Attestation de stage	



	Bilan individuel
<b>Lieux</b>	A définir
<b>Dates</b>	A définir
<b>MOYENS/ RESSOURCES</b>	<p><b>HUMAINES</b> Formateur(s) expert(s) du domaine</p> <p><b>MATERIELS</b> Salle de cours équipée</p> <p><b>Ressources pédagogiques</b> Documents spécifiques au thème – livret de formation à la nivoculture</p>

# 7 | L'ATTRIBUTION DES ECVET

Le mode opératoire d'attribution des crédits ECVET qui a été retenu dans le cadre de ce projet est explicité ci-après. Il se fonde sur deux recommandations européennes :

- D'une part les crédits doivent être relatifs aux « acquis d'apprentissage », c'est à dire qu'un nombre élevé de crédits traduit des acquis d'importance
- D'autre part l'ordre de grandeur des crédits est fonction de la durée d'apprentissage, c'est à dire qu'il est sous-jacent à cette idée le fait que la durée de formation est proportionnelle à l'importance des objectifs d'apprentissage.

La durée de la formation peut être éminemment variable. En effet, cette durée dépend des acquis de départ du candidat. :

- Un candidat ayant préalablement une forte expérience dans le métier n'aura pas besoin du même temps de formation qu'un candidat novice.
- Un candidat possédant une formation voisine de celle de Pisteurs verra autoriser des allègements de parcours de formation ou de dispense d'épreuves.

Dans l'hypothèse d'un parcours complet débouchant sur la formation complète, le nombre d'heures estimé pour la formation de Pisteurs est de 600 heures toutes activités confondues dont 322 heures de formation en centre et en entreprise.

L'attribution d'un nombre d'ECVET à la formation européenne de Pisteurs s'appuie sur la convention européenne suivante : « *Toute formation nécessitant une année à temps plein de formation est affectée du nombre de 60 ECVET.* »

Une année de formation à temps complet est évaluée à 1600 heures de travail d'apprentissage (toutes activités d'apprentissage confondues, les cours, les travaux pratiques, les travaux personnels, les stages en entreprises). La formation débouchant sur la formation de Pisteurs représente environ 35% d'une année.

Le nombre d'ECVET attribué à la formation modulaire complète est évalué à **20 ECVET**.

La répartition des ECVET a été faite en fonction du poids relatif de chaque module au regard de la formation complète. Ce poids relatif s'est déjà exprimé à travers le choix des coefficients pour l'application de la règle de la compensation, la répartition des ECVET suit donc la même logique. Il résulte de ce travail la répartition des crédits suivante :

<b>Tronc commun obligatoire</b>	<b>Connaissance du milieu montagnard</b>	}	3
	<b>Communication et accueil</b>		
	<b>Environnement professionnel</b>		
	<b>Prévention et Sécurité au travail</b>		
<b>PISTEUR de base</b>	<b>Sécurisation des pistes</b>		5
<b>DAMEUR</b>	<b>Damage niveau de base (inclus dans le niveau perfectionnement niveau 1)</b>		1
	<b>Conduite d'engin de damage - perfectionnement 1</b>		2
	<b>Conduite d'engin de damage - perfectionnement 2</b>		3
<b>NIVOCULTEUR</b>	<b>Nivoculture niveau de base (inclus dans le niveau perfectionnement niveau 1)</b>		1
	<b>Nivoculture - perfectionnement 1</b>		2
	<b>Nivoculture ( pilotage d'installation) - perfectionnement 2</b>		3
<b>TOTAL ECVET ATTRIBUES</b>			<b>20</b>

# 8

## CONCLUSION

L'une des recommandations de la Commission européenne du 23 avril 2008, stipule « qu'en 2012 toute certification élaborée dans un cadre national doit faire référence au CEC ».

L'expression « faire référence » cache sous une apparente banalité, un redoutable exercice. Dans le cadre de ce projet, nous avons tenté de répondre à cette recommandation.

La construction du **dispositif européen modulaire de la formation Pisteurs** est l'occasion non seulement de mettre en œuvre cette recommandation, mais aussi d'élaborer sinon une méthodologie du moins une méthode à cette fin. En effet, les textes européens laissent les acteurs libres de définir leur manière de faire. Nous avons eu collectivement l'ambition de ne masquer aucun questionnement, aucune divergence dans les interprétations des recommandations européennes, dans les concepts et méthodologies issues de nos cultures respectives. Nous avons tenté sinon de construire des réponses du moins de clarifier nos partis-pris de telle sorte que puissent être faits un maximum de choix communs tout en respectant les singularités culturelles de nos pays.

Le chantier de la construction de l'espace européen des certifications professionnelles est ouvert. La consultation d'autres projets européens analogues ont montré que nos questionnements n'étaient pas isolés. La dynamique européenne se nourrit de toutes ces tentatives

# 9

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC).**

La Commission européenne. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. ISBN 978-92-79-08478-2.

**Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) — Caractéristiques essentielles.** La Commission européenne. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. ISBN 92-894-4743-5.

**Recommandations du parlement européen et du conseil** du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET). (2009/C

155/02). EUA asbl • Rue d'Egmont 13, 1000 Brussels, Belgium

**Déclaration de Lisbonne : Les universités européennes après 2010 : la diversité dans la poursuite d'un objectif commun.** Bruxelles, 13 avril 2007

**Revue BREF du CEREQ N°244 de septembre 2007. La construction de l'Europe de la compétence, réflexion à partir de l'expérience française.** JL Kirsh et A Boudier

**Revue Relief 16 Echanges du CEREQ - juillet 2006. « La certification, nouvel instrument de la relation formation – emploi, un enjeu européen et français ».** Isabelle Borrás, Anie Boudier, Françoise Dauty, Jean Louis Kirsh, Dominique Maillard, José Rosé, Emmanuel Sulzer, Josiane Teissier, Patrick Veneau.

**Recherche “Typology of knowledge, skills and competences: clarification of the concept and prototype”** - Jonathan Winterton, Françoise Delamare Le Deist, Emma Stringfellow. Centre for European Research on Employment and Human Resources. Groupe ESC Toulouse. Research report elaborated on behalf of Cedefop/Thessaloniki. (CEDEFOP Project No RP/B/BS/Credit Transfer/005/04). 26 January 2005

**Revue Recherche 2006. « Aptitude professionnelle: concept et construction sociale ».** Mike Rigby, Directeur adjoint du Centre for International Business (London South Bank University), Enric Sanchis Chargé d'enseignement (Profesor Titular), département de sociologie et d'anthropologie sociale de l'Université de Valence.

# 10

## GLOSSAIRE

### **Activité**

Ensemble cohérent des tâches qu'un professionnel est amené à exercer et visant un même objectif. La maille utilisée dans le RAP pour déterminer les activités est telle que pour un emploi, le nombre d'activités soit de l'ordre de 6.

### **Compétence**

Capacité d'un individu à mobiliser à bon escient, des ressources incorporées (savoirs conceptuels ou pratiques acquis par l'expérience ou la formation, attitude, énergie physique et psychique) et des ressources d'environnement (base de données documentaire, matériels, pairs experts) pour atteindre un résultat ad hoc.

### **Emploi**

Un emploi est un ensemble d'activités et de tâches professionnelles concourant à un même objectif professionnel. Cet ensemble est confié à une seule personne. Un même emploi peut prendre des configurations différentes selon les organisations professionnelles qui les ont créées ou les régions dans lequel il se situe.

### **Fonction**

La fonction dans une entreprise est le champ de réalisation qui doit permettre de satisfaire ses objectifs. Chaque fonction est définie par :

- ses attributions:
  - son champ (périmètre) d'action
  - son autorité
  - son niveau de rattachement (à qui rend-elle compte ?)
- ses objectifs:
  - quelles doivent être ses réalisations ?
  - quelles sont ses responsabilités ?
  - quels résultats sont attendus ?

- ses ressources:
- quels moyens sont utiles pour réaliser ses attributions ?

## **Métier**

Le métier est l'ensemble de toutes les activités concourant à un but commun et regroupées selon les caractéristiques techniques communes qu'elles présentent.

Tout métier comporte une somme de connaissances, savoir-faire spécifiques et savoir-être professionnels qui maîtrisent progressivement, par niveau, en allant du plus élémentaires au plus complexe.

Selon G.Le Boterf, le métier se définit traditionnellement par 4 grandes caractéristiques :

- un corpus de savoirs et de savoir-faire essentiellement technique
- un ensemble de règles morales spécifiques à la communauté d'appartenance
- une identité permettant de se définir socialement
- une perspective d'approfondir ses savoirs et ses savoirs faire par l'expérience accumulée.

## **Mode opératoire**

Ensemble des opérations à accomplir dans un ordre déterminé pour réaliser une tâche. Les modes opératoires sont propres à chaque établissement, c'est ce qui fonde sa singularité. Dans le langage courant, mode opératoire et procédures sont souvent synonymes. Dans le Référentiel des Activités Professionnelles (RAP), le mode opératoire désigne l'ensemble des opérations à accomplir par un pisteur secouriste.

## **Référentiel**

Un référentiel est un document qui contient des références, soit des données auxquelles doit faire référence un individu dans son activité. Par exemple : un formateur pour construire une séquence de formation doit faire référence au RAP pour donner du sens à l'apprentissage.

La notion de référentiel s'oppose à la notion de programme. Le programme est issu de l'approche pédagogique par contenu (approche traditionnelle de la formation), le référentiel est issu de l'approche par compétence.

## **Tâches :**

Ensemble d'opérations réalisées par un professionnel lors de l'exercice d'une activité. La maille utilisée par la tâche est suffisamment large pour que le nombre de tâches soit de l'ordre d'une vingtaine pour un même emploi. Ce choix de valeur est justifié par le fait que dans la méthodologie suivie, les compétences vont être extraites des tâches et compétences dans le contexte de changements que vit le monde du travail, ne doivent pas être trop étroites, trop



centrées sur des savoir-faire mais au contraire large pour que la compétence soit centrée non sur le faire, mais sur l'agir, voire le réagir.

### **Savoirs**

Un savoir est une connaissance « objectivée » ce sont des données, des concepts, des procédures, des méthodes qui existent « hors sujet connaissant » et qui sont généralement codifiées dans des ouvrages.

### ***Glossaire des sigles utilisés***

#### **ADSP**

Association Nationale des Directeurs des Pistes et de la Sécurité des stations de sport d'hiver

#### **BNPS**

Brevet National Pisteur Secouriste

#### **CGMM**

Connaissances générales du Milieu de la Montagne

#### **PSC1**

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

#### **PSE 1**

Premiers secours en équipe de niveau 1

#### **PSE2**

Premiers Secours en Equipe niveau

#### **SNTF**

Syndicat National des téléphériques de France

## ALLEMAGNE

### proInnovation Dr. Anne Rösgen

Ziegelstr. 18; 66113 Saarbrücken - Allemagne  
Personne de contact: Dr. Anne ROSGEN  
Tel 004968142541  
Fax 004968142541  
e-mail: anne.roesgen@proInnovation.de  
www.proInnovation.de

## FRANCE

### Le Groupement d'Intérêt Public – Formation et Insertion Professionnelles de l'Académie de Grenoble (GIP FIPAG)

5 rue Roland Garros, 38320 Eybens - France  
Tel 00 334 565 24641  
Fax 00 334 565 24650  
http://www.ac-grenoble.fr  
Personnes de contact:  
Jean Noël PACHOUD

e-mail: jean-noel.pachoud@ac-grenoble.fr

### GRETA SAVOIE

88, avenue de Bassens  
73000 BASSENS, France  
Personne de contact: Lourdes FERNANDES  
e-mail : lourdes.fernandes@ac-grenoble.fr

Tél :00 33479602525

Fax :00 33479602526

e-mail : gretaca@ac-grenoble.fr

www.gretasavoie.fr

### SNTF / DSF – Syndicat National des Téléphériques de France

Alpespace , bâtiment Annapurna

24, rue St Exupéry

73800 FRANCLIN, FRANCE

Personne de contact: Serge RIVEILL

e-mail : s.riveill@sntf.org

Tél :00 33479266070

Fax :00 33479960871

www.sntf.org

### ADSP – Association nationale des Directeurs de Pistes et de la sécurité de stations de sport d'hiver

SPVB, La Croisette

73440 Les Menuires , FRANCE

Personne de contact: Christian HOTTEGINDRE

e-mail : adsp.france@valleedesbelleville.fr

Tél : 00 33 479006447

e-mail : adsp.france@valleedesbelleville.fr

www.adsp.org

### REGIE DES PISTES DE VAL D'ISERE

Mairie de Val d'Isère

BP 260 73155 VAL D'ISERE Cedex

Personne de contact: Jean lou COSTERG

e-mail : services.pistes@valdisere.fr

Tél : + 33 479060210

Fax : + 33 479061880

e-mail : services.pistes@valdisere.fr

www.valdisere.com

## BULGARIE

### ЦЕНТЪР ЗА РАЗВИТИЕ И ВНЕДРЯВАНЕ НА ЕВРОПЕЙСКИ ПРАКТИКИ CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION

Rue Krasna kitka No 9, 1618, Sofia, Bulgarie

Personne de contact: Tsvetelina KANEVA,

Tel: 00 359 888 783872

e-mail: drkaneva@abv.bg

### НАЦИОНАЛНА СПОРТНА АКАДЕМИЯ „В. ЛЕВСКИ” ACADEMIE NATIONALE DES SPORTS « V. LEVSKI »

Studentski grad, 1700, Sofia, Bulgarie

Personne de contact : prof. Daniela DASHEVA

Tel : 00 359 898 776595

e-mail : dani\_dash@yahoo.com

Tel /Fax : 00 359 296 25148

e-mail : intrelations@nsa.bg

### ПАМПОРОВО АД

### ПAMPOROVO AD

rue « Dunav » No3,4700, Smolyan, BULGARIE

Tel : +359 309 58518, fax : +359 309 58110,

Personne de contact: Zahari SHOPOV

Tel: 00 359 899 986712

e-mail : zshopov@pamporovoresort.com

www.pamporovoresort.com

## ROUMANIE

### Universitatea Transilvania din Braşov

### L'Universite Transilvania de Brasov

B-dul Eroilor nr.29 Brasov 500036 Roumanie

Personne de contact: Carmen BARNA

Tel: 00 40 268 413000

Fax: 00 40 268 474060

e-mail: carmenbarna@unitbv.ro

www.unitbv.ro

### Asociația Națională a Salvatorilor Montani din România SALVAMONT

### Asociation Nationale des Sauveteurs en Montagne de Roumanie SALVAMONT

Adresse : str. Ecaterina Varga nr. 23 cod 500003, Brasov,

Tel/Fax:+400268471517

www.osalvamont.ro

Personnes de contact :

Mircea OPRIS, President

Tel. : 0040726686690

Sabin CORNOIU, secrétaire général

Tel.: 0040722211042

sabin.cornoiu@cjgorj.ro

### Asociația PARTENER-Grupul de Inițiativă pentru Dezvoltarea Locală

### Asociation PARTENER-le Groupement d'Initiative pour le Développement Local

Str. Vasile Conta, nr. 42 700106 Iași România

Personne de contact: Cătălin ILAȘCU

Tel: 00 40 232 217884

Fax: 00 40 232 270502

e-mail: catalin@asociatia-partener.ro

www.asociatia-partener.ro

### SC Ana Teleferic SA

Braşov -Poiana Braşov, Hotel SPORT

Personne de contact: Ion RUFĂ

Tel: 00 40 268 407330

Fax: 00 40 268 407332

e-mail: rufai@anateleferic.ro

www.anateleferic.ro

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.